

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES COMMUNE DE LE TIGNET

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 23

L'an deux mil vingt cinq

présents : 20 Votants : 23

le 17 février 2025

: 23 Le Conseil Municipal de la Commune DU TIGNET dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude SERRA

Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 février 2025

Ouverture de la séance : 19h00

PRESENTS: ANDRY Brigitte, BALAZUN François, BARRUS Nathalie, CÉ Jean-Pierre, DELOT Alain, DERAIN Jacki, DOMEC Laetitia, GIOVANNANGELI Xavier, HAMON OLIVIERI Monique, LENI Jean-Luc, LUCAS Brigitte, MACIA Françoise, MANZONE Nicolas, MARRO Fiorentino MILLET Monique, MOLINES Gérard, NIARFEIX Daniel, PITIOT GABELLONI Dominique, SERRA Claude, TOUTAIN Sarah.

<u>POUVOIRS</u>: BOUFERROUK Nathalie a donné pouvoir à ANDRY Brigitte, PLATANI Michelle a donné pouvoir à MOLINES Gérard, DOUTEAUD Thierry a donné pouvoir à BALAZUN François

Secrétaire de Séance : LUCAS Brigitte

Le guorum étant atteint, Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 19h05

<u>DELIBERATION N° 2025.014</u>: Modification du plan prévisionnel de financement du projet de réaménagement de l'avenue de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 janvier 2025, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau plan de financement prévisionnel concernant le projet de réaménagement complet de l'avenue de l'Hôtel de Ville depuis la RD 2562 (rondpoint des Forces Alliées) jusqu'à la mairie et l'entrée du Domaine de l'Istre.

Ce projet comporte essentiellement l'aménagement d'une voie cyclable et piétonne destinée à favoriser les déplacements doux du quotidien, notamment en ce qui concerne l'accès à l'école primaire, au centre de secours, à la mairie, à la salle des fêtes, aux installations sportives et au lotissement du Domaine de l'Istre.

Depuis lors cependant, dans un souci de sécurisation des soutiens financiers escomptés, Monsieur le Maire a multiplié ses démarches auprès d'autres partenaires potentiels.

Ces démarches ont abouti sur une forte probabilité d'obtention de subventions nouvelles.

C'est ainsi que le Président de la CAPG a accepté de retenir cette opération dans le cadre financier du contrat intervenu entre le Conseil Régional et la CAPG au titre du programme régional « Nos Territoires d'abord ».

Par ailleurs, à l'issue d'un entretien avec le Cabinet du Président du Conseil Régional, il est apparu la possibilité de mobiliser des crédits européens / FEDER au titre de l'Appel à projet /AAP « Soutien à la Mobilité du Quotidien ».

Dans ces conditions, un nouveau plan prévisionnel de l'opération a été établi.

Il se décline ainsi:

0	Conseil Départemental /Dotations cantonales 2024	46 500,00 €	9,7 %
•	Amendes de police 2024	37 000,00 €	7,7 %
•	Conseil Régional :	80 000,00 €	16,8 %
0	FEDER:	200 000,00€	42 %
0	Commune :	112 470,00 €	23,7 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :16 votes « pour » 7 votes « contre » et 0 abstention,

DECIDE

D'adopter le plan de financement présenté,

D'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, du FEDER et du Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que susdits.

Monsieur le MAIRE présente la délibération concernant la modification du plan prévisionnel de financement du projet de l'avenue de l'Hôtel de Ville. Il indique que la modification porte uniquement sur le financement dans un souci de sécurisation et d'optimisation des soutiens financiers qui peuvent être escomptés. Il indique qu'il a démultiplié les démarches auprès des potentiels partenaires et rencontré un certain nombre de responsables. C'est ainsi que le Président de la CAPG lui a donné son accord pour inscrire cette opération dans le cadre financier du contrat territorial passé avec la Région. Il a également rencontré les responsables de la gestion des fonds européens pour examiner le recours éventuel à l'Appel À Projets du FEDER concernant le soutien à la mobilité du quotidien. Puis Il décline l'ensemble des montants du plan prévisionnel, en précisant qu'un Comité Technique doit se réunir courant mars et que par conséquent la demande doit être déposée avant la réunion de ce comité technique.

Monsieur BALAZUN indique que c'est curieux qu'au dernier moment ce projet soit présenté, il peut comprendre qu'il y a le FEDER et ces 200 000 € il précise que cette aide finance uniquement les pistes cyclables qui doivent être bien distinctes des piétons.

Monsieur le MAIRE répond que ce n'est pas forcément le cas.

Monsieur le BALAZUN affirme que ce n'est pas possible que le FEDER donne cette somme à la collectivité du Tignet.

Monsieur le MAIRE demande à Monsieur BALAZUN s'il préfère que l'on augmente la part de participation des contribuables de la commune. Il ne comprend pas son rejet de cette tentative et du projet dans son ensemble qui apporterait une plus grande sécurisation des déplacements.

Monsieur BALAZUN verrait beaucoup moins d'inconvénient à ce projet si les travaux ne démarraient pas avant d'avoir la certitude d'obtenir les subventions. Il propose que les travaux ne débutent pas avant de connaître l'avancement de ces financements.

Monsieur le MAIRE pense que ces remarques sont affligeantes et demande s'il y a d'autres questions.

Madame ANDRY souhaite rebondir sur les paroles de Monsieur BALAZUN et indique qu'après relecture des documents elle a la même interprétation que Monsieur Balazun.

Monsieur MOLINES indique que ce projet a été étudié et réfléchi et que des solutions ont été recherchées pour faire en sorte que ce projet soit aidé au maximum. Il rappelle qu'aujourd'hui en Europe, en Région, il y a des choses qui bougent, qui changent et l'intérêt des communes c'est de s'adapter au changement et ne pas faire comme des personnes qui restent stériles et immobiles. Il précise que le projet ne va pas être chamboulé de manière importante, qu'il va rester dans le cadre qui a été proposé et qu'il sera acté ainsi. Aujourd'hui la commune s'adapte par rapport à l'opportunité qui est offerte et aux subventions qui sont proposées. Un

axe a été trouvé qui peut permettre d'obtenir beaucoup plus de subventions et une participation moindre pour la commune ce qui correspond plutôt à une balance positive.

Madame ANDRY demande comment la piste cyclable va se positionner si celle-ci va aller jusqu'au plateau sportif?

Monsieur MOLINES répond que dans un premier temps elle va aller surtout jusqu'à la mairie.

Madame ANDRY indique qu'elle a pu constater que cette piste cyclable irait jusqu'au plateau sportif.

Monsieur MOLINES précise qu'elle desservira en partie ces installations.

Madame ANDRY demande si la voirie va s'adapter à ce type de travaux étant donné qu'il y a des rues qui ne sont pas très larges. Il y aura un empiètement assez important, elle demande comment ceci va être géré? Elle donne l'exemple des Planasteaux, où les croisements sont quelquefois difficiles selon les véhicules et si à cela il est ajouté un empiètement pour la piste cyclable et le cheminement piétonnier, elle ne voit pas comment ceci va pouvoir être réalisé.

Monsieur BALAZUN ne voit pas lui non plus comment ceci est possible.

Monsieur MOLINES précise qu'aujourd'hui il existe techniquement des solutions et que c'est déjà effectué dans certaines communes et pays. Il y a des lieux où effectivement les voies sont très étroites et il y a des solutions. Il y a aussi des solutions pour donner des priorités et qui sont validées par la partie européenne et par les lois françaises. Ce qui est donc important aujourd'hui c'est de ne pas rester focalisé sur ce que l'on croit savoir mais de s'adapter aux nouvelles technologies et à la manière dont il est possible de les mettre en application sur les petites communes.

Madame ANDRY précise qu'il aurait été judicieux de présenter un avant-projet pour démontrer la faisabilité.

Monsieur le MAIRE indique que cette décision a été prise dans la semaine pour ne pas rater cette opportunité de financement.

Madame ANDRY explique qu'elle est la première à comprendre l'opportunité d'une subvention mais elle s'inquiète sur la faisabilité du projet. Elle ne remet pas en question la subvention.

Monsieur BALAZUN indique que Monsieur MOLINES ne l'a pas convaincu et il demande à nouveau quelle sera la solution avec une voie très étroite

Monsieur CÉ se félicite de ce projet de piste cyclable mais il souhaite avoir des explications claires à savoir si la voie communale sera à sens unique ?

Monsieur le MAIRE répond non, le flux de véhicules qui arrive à l'école est trop important ce n'est pas possible de toucher à la voirie.

Monsieur MOLINES précise qu'aujourd'hui l'objectif est clair, il y a un timing serré il faut absolument rentrer dans les « clous » pour pouvoir faire une proposition. Ensuite il faudra faire venir des personnes qui savent faire. Aujourd'hui c'est une phase financière, il y a des possibilités de dotations, il faut lancer le projet.

Monsieur CÉ souhaite qu'un projet soit présenté rapidement.

Monsieur MOLINES répond que le projet sera présenté avant le commencement des travaux.

Monsieur BALAZUN rajoute qu'il faudrait attendre un retour concret sur l'obtention de cette subvention avant de démarrer les travaux.

Monsieur le MAIRE indique qu'il a du mal à le suivre Monsieur BALAZUN. Il rappelle qu'un premier plan de financement avait été présenté et que celui-ci ne prévoyait pas le FEDER dont l'Appel A Projets est très récent. La collectivité ne pouvait donc pas escompter ces 200 000 euros du FEDER et avait prévu une part de la commune beaucoup plus forte. Ce plan de financement est modifié pour tenter d'alléger la part communale. Et si le FEDER ne finance pas, le plan de financement sera changé en conséquence.

Monsieur le Maire présente la délibération au vote.

<u>DELIBERATION N° 2025.015</u> : Modification du plan prévisionnel de financement du projet de rénovation, embellissement et végétalisation des écoles

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 janvier 2025, un nouveau plan prévisionnel de financement du projet de rénovation - embellissement - végétalisation des écoles primaire et maternelle a été exposé et approuvé par le Conseil Municipal.

Cependant, depuis lors le Préfet des Alpes-Maritimes a notifié, pour l'exercice 2025, les nouvelles modalités de mobilisation des crédits de l'État (DETR et DSIL) prévus pour soutenir éventuellement les projets communaux. Dans ce cadre, il apparaît que la priorité sera notamment réservée aux communes des hautes vallées de l'arrière-pays niçois touchées par les dernières intempéries climatiques, ainsi qu'aux opérations présentant un fort impact environnemental.

En outre, le budget de l'État, enfin établi pour le présent exercice, se trouve affecté de fortes réductions des lignes des crédits d'intervention.

Cette inquiétante situation a en conséquence conduit à rechercher d'autres sources de financement, notamment auprès du Conseil Régional.

À l'issue d'un entretien encourageant que le maire a eu avec le Cabinet du Président, il a été retenu le principe de solliciter un soutien financier de la Région.

Dans ces conditions, le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

État / DSIL : 19,3%
 Conseil Régional : 17,1 %
 Conseil Départemental : 25, 7%
 Commune : 37,7 %
 TVA : 20 %
 90 000,00 €
 80 000,00 €
 120 000,00 €
 176 186,00 €
 66 498,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 23 votes « pour » 0 vote « contre » et.0 abstention.

DECIDE

D'adopter le plan de financement présenté,

D'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que susdits.

Monsieur le MAIRE expose la délibération en indiquant qu'il s'agit d'une modification du plan de financement, modification qui n'est pas trop importante et apporte les explications par rapport aux différents montants de ce nouveau plan de financement. Il indique qu'il y a urgence suite à la circulaire préfectorale qui a été diffusée tardivement le 25 janvier 2025 avec une date butoir au 1er mars. Il précise que c'est la raison pour laquelle il y a cette réunion de dernière minute. Il demande s'il y a des questions, des remarques sur cette délibération.

Monsieur BALAZUN indique qu'il ne comprend pas pourquoi la DSIL est dans ce financement, c'est en contradiction avec le discours qui est tenu dans la délibération.

Monsieur le MAIRE répond que par rapport à la date tardive de la circulaire, la commune a agi rapidement et que la DSIL intervient sur la rénovation thermique des bâtiments scolaires. Il y a une petite opportunité et la commune va la saisir. Il demande s'il y a d'autres remarques ?

Monsieur CÉ demande si le projet peut être présenté ?

Monsieur le MAIRE répond oui, le projet est pratiquement finalisé. Il reste juste le problème des clôtures à voir. Pour la première délibération ce sera une réunion publique, pour la seconde ce sera plus une réunion des parents d'élèves. Il présente la délibération au vote.

COMMUNICATION / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le MAIRE aborde le sujet du recensement avant de laisser la parole au public, il indique les chiffres émanant officiellement de l'INSEE, soit 3 265 habitants en 2024 par rapport au chiffre de janvier 2022 soit 3 158.

Monsieur CÉ demande la provenance de la différence soit environ une centaine de personnes supplémentaires.

Monsieur le MAIRE répond qu'il y a deux phénomènes qui se sont télescopés : le nombre important de permis de construire qui ont été délivrés en 2018, 2019 et 2020 et le deuxième phénomène qui vient du nombre de personnes âgées, ce qui occasionne des départs naturels ou en EPHAD : des habitations qui abritaient une personne ou un couple de personnes âgées sont vendus à des familles avec un ou deux enfants, ce qui provoque une augmentation mécanique. C'est la raison pour laquelle la commune a tenu à appliquer lors de la révision générale du PLU, une démarche pour ne pas rejoindre le club des communes assujetties à la loi SRU.

Monsieur CÉ demande si cela à une incidence sur la fréquentation des écoles ?

Monsieur le MAIRE répond OUI et NON, il indique qu'il y a deux ans la commune a ouvert une cinquième classe de maternelle et l'an dernier la création d'une neuvième classe en primaire, mais on assiste à un léger tassement des effectifs actuellement. Par contre la CAPG indique pour la capacité d'accueil de la crèche un flux maintenu.

Monsieur CÉ demande l'impact sur la cantine ?

Monsieur le MAIRE II y a eu une petite pointe l'an dernier, d'environ 15/20 élèves supplémentaires et cette année, le niveau s'est stabilisé. La cantine fonctionne normalement sans difficulté.

Il indique que le courrier de l'INSEE peut être remis aux élus qui se présenteront à l'accueil. Il rajoute qu'il a demandé que la commune du Tignet soit retirée de la liste des communes classées PRÉ SRU et désormais non assujettie au PLH.

Madame ANDRY demande des précisions sur les travaux qui sont effectués sur le parking de la primaire.

Monsieur MOLINES répond que la première partie du parking est remis en état et un traçage des places de parking sera effectué. Il rappelle que le parking de la mairie lors de leur arrivée ne comportait pas de marquage au sol. Il explique que les parents pourront plus facilement se garer et que les bus pourront faire demi-tour. Il explique aussi la présence des jardinières qui sont installées pour séparer le parking d'en haut et le parking d'en bas.

Monsieur CÉ demande où en est l'avancement des places de covoiturages ?

Monsieur le MAIRE précise qu'il s'agit là d'une prise en charge à 100% du Conseil Départemental.

Monsieur DERAIN souhaite poser deux questions : Pourquoi ne pas faire des appels d'offres locaux pour favoriser les nombreux jardiniers qui travaillent sur la commune ? Et concernant la cabine téléphonique qui a été réhabilitée par un tignetan avec beaucoup de goût et de patience pour effectuer un échange de livres, il constate que des tuiles ont été posées sur le dessus de la cabine ce qui dénature complètement l'installation. Il rajoute qu'une autre solution aurait pu être trouvée.

Monsieur MOLINES explique qu'en ce qui concerne la cabine, la toiture a été refaite deux fois et que tout s'abîme avec l'eau notamment la partie supérieure ce qui peut engendrer son effondrement. Par conséquent la décision a été prise de faire une toiture plus provençale permettant de sécuriser le haut de la cabine et surtout de ne plus avoir ces problèmes d'infiltrations d'eau qui tombaient sur les livres.

Monsieur DERAIN n'est pas d'accord car il trouve que ça n'a plus le même aspect.

Monsieur MOLINES trouve au contraire que ce sont des tuiles provençales et ça ne le choque pas, il indique qu'un toit plat aurait pu être fait mais que c'est plutôt américain. Il indique que le choix a été de faire un toit plutôt provençal. Il précise que le travail n'est pas terminé la boiserie va être peinte en rouge pour continuer à garder le même aspect. Des baguettes vont aussi être remplacées ainsi que quelques plexis. L'emplacement des livres va être avancé et un rangement différent va être effectué afin d'éviter les dépôts de livres intempestifs. Il indique que le nom de Monsieur GERACE auteur de cette installation figurera plus dignement sur une plaque qui sera apposée plutôt que le marquage actuel sur le béton.

En ce qui concerne la première question concernant les appels d'offres locaux, Il précise que le montant est de 250 euros et qu'il s'agissait de connaître les possibilités d'espèces d'arbres, de bosquets à planter dans cette coulée verte afin de conserver une certaine harmonie naturelle.

Monsieur le MAIRE indique que c'est une aide à la réflexion.

Monsieur MOLINES précise que la nouvelle municipalité a instauré la capacité de faire travailler l'ensemble des jardiniers de la commune du Tignet pour débroussailler les parcelles qui lui appartiennent. C'est quelque chose qui n'existait pas avant. Il a fait en sorte de lancer cette procédure et mis en priorité essentiellement des jardiniers du Tignet. Il précise qu'il a pour habitude de travailler

avec le commerce local et qu'il est bien placé pour connaître le commerce local et ce depuis 40 ans. Il travaille essentiellement avec des commerçants locaux mais il peut arriver de temps en temps de travailler avec des gens extérieurs. Tout ceci ne représente pas des sommes énormes.

Madame ANDRY indique qu'elle a lu dans un article de Nice Matin que des lauriers thym seraient plantés ? Elle rappelle que ces plantes sont toxiques.

Monsieur le MAIRE relève que le laurier thym est déjà présent partout au Flaquier et qu'il s'agit d'une simple liste indicative.

Monsieur MOLINES précise que la liste n'est pas encore définie de façon précise. Il s'agissait juste de lister les plantes de type provençale ne demandant pas beaucoup d'eau.

Madame ANDRY souhaite juste préciser que c'est un endroit public et qu'il y a des enfants. Elle rajoute que la commune prenne ses responsabilités et qu'aujourd'hui il faut savoir que les gens sont très procéduriers.

Monsieur le MAIRE souligne qu'il n'a jamais été dit que du laurier thym serait planté.

Monsieur MOLINES relève que si effectivement il y a des plantes qui peuvent être problématiques, même s'il en existe déjà à 10 mètres de la coulée verte, la commune évitera d'en rajouter. Il y aura une présélection qui sera faite afin de planter ce qu'il y a de moins problématique

Monsieur le MAIRE reprend la parole et invite le public à poser des questions.

Le PUBLIC : une personne demande des informations sur un portique qui serait installé chemin des Chênes, à quel endroit se trouve-t-il ?

Monsieur MOLINES donne la genèse de l'histoire : en 2020 un portique avait été commandé à l'époque par Monsieur BALAZUN afin d'être installé sur ce chemin des chênes, un riverain situé au plus haut se plaignait des hauts véhicules qui passaient et qui risquaient d'endommager sa toiture. Il n'a pas voulu installer cette potence ci-haut étant donné que c'est une rue à sens unique et qu'il n'imaginait pas un véhicule faire demi-tour et redescendre cette rue qui est en sens unique avec une mauvaise visibilité risquant un face à face avec un autre véhicule ou même un deux roues. Il a rencontré ce riverain qui se plaignait pour l'informer des solutions qui seraient retenues pour empêcher ces véhicules de passer. C'est ce qui a été mis en place progressivement, notamment un rétrécissement dans la partie avant de ce chemin, des piquets, des poteaux ont été installés. Il a été constaté qu'à cause des GPS il y avait encore des véhicules qui passaient, certains véhicules écrasaient même les installations, les piquets et qui se retrouvaient coincés plus haut. Pour remédier à ce problème, cette potence sera installée à l'entrée de ce chemin car à cet endroit si un véhicule haut s'engage, il aura la possibilité de faire demi-tour d'autant plus que la voie est ici à double sens. Il est à noter qu'll y a tout de même la possibilité pour les riverains en cas de déménagement ou de livraison de contacter la mairie afin qu'une équipe du service technique vienne déverrouiller cette potence pendant une période donnée.

Le PUBLIC demande pour quelle raison cette potence n'est pas installée en bas ?

Monsieur MOLINES répond qu'il s'agit des 10 cm que l'on peut récupérer à cet endroit précis (écluse), permettant ainsi à certains véhicules de passer, et qui correspondent à la hauteur de la toiture du riverain concerné. De plus à côté de cette écluse, il y a un petit chemin qui permet le cas échéant de manœuvrer.

Monsieur BALAZUN rajoute qu'il faudrait éviter de mettre des quilles.

Monsieur MOLINES répond que ces quilles vont disparaître.

Monsieur BALAZUN estime que depuis qu'il y a l'écluse, les camions ne passent plus.

Monsieur MOLINES précise que malgré tout il continue à avoir des informations du riverain concerné qui envoie des photos des véhicules coincés. Il indique que les véhicules sont verbalisés lorsque la Police Municipale se rend sur place.

Le PUBLIC indique qu'll ne partage pas l'optimisme de monsieur Balazun car il a déjà constaté des véhicules types camping-car qui font demi-tour et qui se retrouvent coincés et demande par rapport à la tranche horaire quelle est l'organisation ?

Monsieur MOLINES précise qu'il n'y a pas d'horaire précis, qu'il suffit de donner le jour.

Le PUBLIC la personne de profession enseignante demande si la clôture de l'école qui se trouve à côté de la bibliothèque sera sécurisée ?

Monsieur le MAIRE répond oui.

Le PUBLIC indique qu'à Peymeinade ce sont des panneaux rigides.

Monsieur le MAIRE souligne que ces travaux sont prévus et que ce sera des panneaux rigides. En ce qui concerne l'occultation, le choix n'est pas encore arrêté.

Monsieur MOLINES indique que c'est un secteur où il y a beaucoup de vent donc l'occultation sur une telle longueur peut être problématique et peut renverser la clôture. Il informe qu'il est prévu un muret au sol et des panneaux rigides posés dessus.

Le PUBLIC demande s'il y a une personne qui se charge de la cabine à livres ?

Monsieur le MAIRE répond oui

Le PUBLIC indique que ça ne donne pas envie de choisir quelque chose.

Madame MILLET précise que la cabine est rangée au fur et à mesure, mais qu'il y a des gens qui déposent des cartons de livres, notamment lors d'un « vide maison » et que ces livres ont souvent aucun intérêt. Elle rajoute que lors d'un rangement qui avait été effectué tout avait été bien classé comme dans une bibliothèque, une librairie, le classement est resté ainsi durant 8 jours puis tous les livres ont été volés.

Monsieur MOLINES confirme qu'il va réduire la cabine pour éviter ça.

Monsieur le MAIRE précise que Madame MILLET qui a répondu à cette question est conseillère municipale déléguée à la gestion de la bibliothèque et qu'elle a organisé un désherbage important.

Madame MILLET rajoute qu'un désherbage de 200 livres a été fait qu'il y avait beaucoup de livres non lus ou très abîmés. La médiathèque de Nice est venue afin de la guider dans ces choix de désherbage. Ainsi la bibliothèque a été complètement remodelée sans occasionner de frais.

Monsieur le MAIRE précise à cette personne que Madame MILLET a mené en outre une action très déterminante à destination des scolaires de l'école primaire et que cette action a créé, parmi les scolaires, une certaine attirance vers la lecture et le livre.

de SERRA

Monsieur le MAIRE demande s'il y a d'autres questions et clôture la séance.

La séance prend fin à 20H08